

J'apprends À NAGER

VACANCES DE LA TOUSSAINT 2024



DU 21 AU 25 OCTOBRE 2024

POUR LES CP / 9h > 10h et 16h15 > 17h15
(12 enfants max. par groupe)

Au centre aquatique Citélium de Château-Thierry

Gratuit, nombre de places limité
Informations, auprès de l'Espace Famille au 03 23 84 86 86

J'apprends À NAGER

Du 21 au 25 octobre 2024

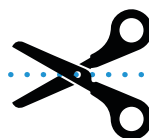
Vacances de la Toussaint

La Ville propose l'opération « **J'apprends à nager** » pour les enfants non-nageurs scolarisés à Château-Thierry en priorité. Cette activité **gratuite** se déroule durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi **pour les CP** de **9h à 10h** et de **16h15 à 17h15**, au centre aquatique Citélium. **Le nombre de places étant limité à 12 enfants par groupe**, les inscriptions s'établiront par ordre d'arrivée.

Contactez l'Espace Famille pour plus d'informations au 03 23 84 86 86.

La présence aux 10 séances d'apprentissage est obligatoire.

Rendez-vous directement sur place au centre aquatique Citélium



Formulaire d'inscription

À retourner à l'Espace Famille, 16 place de l'Hôtel de Ville, 02400 Château-Thierry

Madame, Monsieur :

Tél. du domicile : Tél. travail :

Portable(s) des parents : Autres contacts :

Adresse complète : École :

E-mail :

J'autorise mon enfant (nom, prénom) : né(e) le :

à participer aux activités ainsi qu'aux déplacements organisés dans ce cadre. La Ville de Château-Thierry a l'obligation de vous informer de votre intérêt à souscrire un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » et « Individuelle accidents corporels » pour votre enfant lors de sa participation.

J'atteste que mon enfant est à jour de ses vaccinations. Si besoin, je liste les problèmes de santé de mon enfant (allergies, traitement médical...):
.....

J'atteste que mon enfant est non-nageur.

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'organisation à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

J'autorise la Ville de Château-Thierry et le CTN à utiliser les images prises dans le cadre des activités, sans contrepartie financière. Si vous ne le souhaitez pas, vous devez le signaler par courrier.

Date et signature du responsable légal